

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2021

N° 12.
Chrono 14100

Rapporteur : Madame Catherine MOREAU

Service : Direction Espaces Verts

Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Objet : Développement de l'agriculture urbaine et des jardins nourriciers sur la commune de Nice

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121.29,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu la délibération 0.1 du conseil métropolitain du 25 octobre 2019 relative au Plan Climat Air Energie métropolitain 2019-2025 et les actions qu'il prévoit en matière d'agriculture et d'alimentation,

Vu la délibération n° 9.1 du conseil métropolitain du 25 octobre 2019 instituant la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial métropolitain,

Vu la délibération métropolitaine n°14.1 du 23 juillet 2020, portant modification de la délibération n°7.1 du conseil métropolitain du 30 juin 2014 et créant une nouvelle politique agricole, foncière et alimentaire métropolitaine, instituant un fonds d'intervention pour l'acquisition de foncier agricole, la réhabilitation et la création de bâtiments d'exploitation pour les communes ainsi que le principe d'aides aux agriculteurs,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme métropolitain protège des zones destinées à l'activité agricole et qui ont une vocation agricole et des qualités agronomiques permettant la production, que la commune de Nice dispose de 496 hectares de zones agricoles, en augmentation de 20 ha par rapport au précédent plan local d'urbanisme, mais qu'au vu des enjeux de sécurité alimentaire, il convient d'utiliser l'opportunité de la révision du PLUm pour développer et pérenniser le foncier agricole protégé sur Nice, adapter le règlement pour faciliter la construction de serres dans les zones agricoles, ainsi que pour proposer dans les règles de construction des dispositions favorables à l'équipement des bâtiments, ensembles immobiliers et lotissements en espaces communs de pleine terre ou adaptés à la mise en place d'espaces de production alimentaire,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2021

N° 12.
Chrono 14100

Rapporteur : **Madame Catherine MOREAU**

Service : **Direction Espaces Verts**

Commission : **2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE**

Objet : **Développement de l'agriculture urbaine et des jardins nourriciers sur la commune de Nice**

Considérant que la Métropole, dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial souhaite bâtir, avec les acteurs du territoire, un système alimentaire résilient afin de diminuer sa vulnérabilité, sa dépendance alimentaire, sécuriser ses approvisionnements et leur qualité, et que le premier maillon est une production alimentaire locale dynamique,

Considérant que chaque commune de la Métropole a un rôle clé dans le développement de la production alimentaire mais également des solidarités et du lien social, et qu'elle dispose de multiples outils permettant de créer ou d'accompagner des projets et des acteurs dans ce sens,

Considérant que la ville de Nice, 5^{ème} ville de France en termes de population, souhaite se doter de moyens pour s'inscrire de manière concrète et durable dans la démarche engagée par la Métropole, tout en prenant en compte les caractéristiques et spécificités de ce grand centre urbain,

Considérant que la ville de Nice souhaite ainsi apporter pleinement sa contribution, et à la hauteur de ses capacités, aux politiques volontaristes menées par la Métropole sur les questions agricoles et alimentaires, et qu'elle souhaite être véritablement un territoire innovant et démonstrateur de d'une agriculture nourricière, écologique, urbaine et de terroir dans toutes ses composantes, et avec tous les acteurs de l'alimentation, et en accompagnant de façon pérenne toutes les initiatives s'y rattachant,

Considérant que la ville de Nice réalise aujourd'hui de nombreuses actions allant dans ce sens, mais souhaite engager dès 2021 les axes de développement d'une politique d'agriculture urbaine durable, dynamique et volontaire, adaptée à son territoire et aux forces vives en présence,

Considérant ainsi que le développement, la promotion et la valorisation de l'agriculture est un des enjeux prioritaires pour la ville de Nice en termes d'identité, d'aménagement et de développement économique, qu'elle souhaite maintenir ses exploitants agricoles et favoriser l'installation de nouveaux paysans sur son territoire dans l'objectif de ce secteur pourvoyeur de nouveaux emplois pérennes et non délocalisables,

Considérant que la commune dispose d'un fort potentiel de développement d'espaces dédiés à la production de fruits et légumes, tant en milieu urbain dense que sur les coteaux et collines niçoises ou dans la plaine du Var, et qu'elle peut ainsi s'appuyer sur des espaces significatifs pour développer des politiques et des projets contribuant à la montée en puissance de l'agriculture urbaine, dans le respect de la santé humaine et de la nature avec des pratiques en

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2021

N° 12.
Chrono 14100

Rapporteur : **Madame Catherine MOREAU**

Service : **Direction Espaces Verts**

Commission : **2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE**

Objet : **Développement de l'agriculture urbaine et des jardins nourriciers sur la commune de Nice**

agriculture devant s'adapter aux espaces disponibles et au mode de vie et de consommation des citoyens,

Considérant les données de l'Observatoire 2020 mené par la Chambre d'agriculture, Nice compte 168 agriculteurs représentant 24 % des agriculteurs métropolitains dont 92 chefs d'exploitation et 76 cotisants solidaires mais qu'elle continue à perdre des exploitations agricoles,

Considérant que la ville de Nice souhaite s'impliquer activement dans l'accélération de la transition des productions vers une agriculture agroécologique aussi productrice, selon l'ONU, que l'agriculture conventionnelle mais plus résiliente et respectueuse des sols, de la nature et des hommes, que Nice est la première commune bio du 06 en nombre d'exploitations avec 18 fermes labellisées en Agriculture Biologique et que la Ville souhaite poursuivre la réalisation du potentiel de développement d'espaces permettant les circuits courts, bio, et locaux, à travers des réseaux tels notamment que les AMAP ou « la ruche qui dit oui », la ville de Nice est un territoire offrant des productions de qualité et très emblématiques avec une Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Huile et Olive de Nice », une AOP vins de Bellet, la filière fleur, l'horticulture sur Nice représentant 15 % de la Surface Agricole Utilisée et reste une production dominante avec 68 % des exploitations niçoises moyennes et grandes apportant une valorisation économique importante eu égard aux surfaces utilisées,

Considérant qu'il convient d'inverser cette tendance, en travaillant sur plusieurs axes en étroite coopération avec la Métropole, qui a adopté en juillet 2020 une politique agricole, foncière et alimentaire métropolitaine ambitieuse, et en particulier la réalisation d'un lieu Test d'Activité Agricole Métropolitain, démonstrateur de l'installation en agriculture et qui est en cours d'aménagement sur le territoire de la Ville de Nice,

Considérant que la ville de Nice met déjà à disposition des terrains lui appartenant pour développer des productions agricoles professionnelles et amateurs, et qu'elle souhaite amplifier cette action, notamment en lien avec les opérateurs existants et les porteurs de projets et d'initiatives, pour développer l'appareil productif alimentaire et éducatif,

Considérant que Nice, au même titre que les autres communes membres de la Métropole, est éligible aux différents dispositifs d'aides institués par la Politique Agricole, Foncière et Alimentaire métropolitaine et notamment les aides à l'acquisition et l'aménagement de foncier, en vue de créer de nouvelles fermes communales,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 29 janvier 2021***N° 12.**
*Chrono 14100***Rapporteur : Madame Catherine MOREAU****Service : Direction Espaces Verts****Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE****Objet : Développement de l'agriculture urbaine et des jardins nourriciers sur la commune de Nice**

Considérant que la Ville de Nice dispose de 422 hectares d'espaces verts en gestion, et d'espaces publics qui maillent la ville, et qu'elle souhaite saisir cette opportunité pour développer, transformer et valoriser des espaces inesthétiques ou inoccupés en espaces « vivants », et mener des projets pilotes et démonstrateurs comme convertir des espaces verts non aménagés mis à disposition de collectifs dans les quartiers, ou développer des espaces publics favorables à la renaturation de la ville et aux liens entre les habitants dans les quartiers,

Considérant que la ville de Nice souhaite accompagner toutes les initiatives qui permettront de développer des jardins partagés et collectifs, lieux clés notamment pour développer les productions mais également pour mettre en place des actions de sensibilisation et des actions pédagogiques autour de la production nourricière agroécologique, de la santé, et pour accroître les liens sociaux et de solidarités à l'échelle des quartiers niçois, fondamentaux lorsque surviennent des crises ; et la Ville souhaite également accompagner les particuliers, les promoteurs et les bailleurs sociaux pour équiper les lotissements, copropriétés et ensembles immobiliers existants et à créer, d'espaces de pleine terre avec les équipements nécessaires à la mise en place des potagers urbains, et en travaillant sur les espaces communs, toitures et terrasses, dès lors que les conditions le permettent,

Considérant qu'elle souhaite être un partenaire dans la formation initiale et continue des agriculteurs, mais également des associations, des coopératives ou des particuliers, en coopérant avec les organismes et structures publiques, associatives et privées de recherche, de formation et de portage de projets, et qu'elle souhaite d'une part promouvoir et appuyer les initiatives de formation à destination des agriculteurs en maraichage sur les principes de l'agroécologie, et d'autre part mettre à disposition des niçois un véritable « centre de ressources » autour des productions agricoles alternatives et des jardins nourriciers, et en amplifiant notamment les actions menées au sein de la Maison de l'Environnement existante,

Considérant que la ville souhaite développer l'économie circulaire agricole et alimentaire, et que dans ce cadre, elle souhaite amplifier le développement du broyage et du compostage par une expérience pilote sur les zones collinaires de la ville de Nice, en encourageant les actions de recyclage de la matière organique grâce au compostage auprès des particuliers disposant de jardins, en contribuant au développement du circuit court du végétal comme l'initiative « Je coupe, je broie, j'amende mon sol », en lien avec les acteurs présents et les porteurs de projets et d'initiatives allant dans ce sens,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2021

N° 12.
Chrono 14100

Rapporteur : **Madame Catherine MOREAU**

Service : **Direction Espaces Verts**

Commission : **2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE**

Objet : **Développement de l'agriculture urbaine et des jardins nourriciers sur la commune de Nice**

Considérant enfin que la ville souhaite sensibiliser les niçois aux réalités des activités agricoles et à la découverte des particularités des aliments par la mise en place d'animations et d'événements récurrents à destination du grand public, soit 4 à 5 évènements par an.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

1°/ adopter la stratégie de la Ville de Nice en matière d'agriculture urbaine et de jardins nourriciers,

2°/ autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces constitutives à l'exécution de la présente délibération,

Visas Accordés